

Commune de Saorge

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 Avril 2025

En la salle du Conseil de la Mairie, à 18 heures, présidé par Madame
Brigitte BRESC, Maire.

Présents: Messieurs les adjoints: Ange FRACASSI, Jean-Pierre PIOLAT, Dominique
ALPERTO, Monsieur Patrick ANGELMANN, Monsieur Christian PRADIER

Pouvoir de Madame Gyslaine DAHON à Madame Brigitte BRESC

Absente : Madame la conseillère municipale : Aline TOESCA

Le quorum étant réuni, Madame le Maire ouvre la séance à 18 h.

Monsieur l'adjoint Dominique ALPERTO est désigné en qualité de secrétaire de
séance.

1°- Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 7 Mars 2025

Tous les élus ont reçu le document. Aucune observation n'ayant été formulée avant la
réunion du Conseil Municipal, ni en séance, le **compte-rendu du 7 Mars 2025 est
approuvé à l'unanimité.**

2°- Compte-rendu des décisions prises par le maire dans le cadre des délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- **Décision n° 06/2025 en date du 10 Mars 2025 :** convention entre la commune et l'organisme de Formation Technique et de Sécurité : habilitation électrique des agents du service technique.
- **Décision n° 07/2025 en date du 4 Avril 2025 :** convention pluriannuelle 2025/2031 du pâturage de Peyremonte à Madame LACLAU Elsa
- **Décision n° 08/2025 en date du 4 Avril 2025 :** convention pluriannuelle 2025/2031 du pâturage de ROUX ABRIGHE au GAEC de Campi
- **Décision n° 09/2025 en date du 10 Avril 2025 :** modification de la durée de la location - du pâturage de ROUX ABRIGHE au GAEC de Campi
- **Décision n° 10/2025 en date du 10 Avril 2025 :** modification de la durée de la location - du pâturage de Peyremonte à Madame LACLAU Elsa

3°- Affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024,

Lors du Conseil Municipal précédent, en ce qui concerne l'affectation du Résultat, Une légère erreur des logiciels ont fait apparaître un résultat à affecter de 69 951,70 € alors le résultat est de 69 609,12 € une différence de 300 €

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité la correction et la nouvelle affectation du résultat

4°- Subventions aux associations

Après avoir précisé qu'aucun membre du conseil n'est dans le bureau d'associations, Monsieur Jean Pierre Piolat présente le programme d'attribution proposé envers les associations

Par rapport à 2024, le budget alloué a légèrement augmenté, passant de 6700 € à 7000 €

Association Spirale Entr'aide et service	500,00 €
Amis de la musique à Saorge :	3000,00 €
Amis du rail azuréen :	200,00 €
AAPE Fontan Saorge	700,00 €
Association la Sauce	700,00 €
Comité des fêtes de Saorge	1 200,00 €
Amicale des sapeurs-pompiers Fontan	200,00 €
Association Ciné-Soutaï	500,00 €

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le budget attribué pour les subventions aux associations

5°-Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2025

Il était prévu d'augmenter légèrement les impôts comme l'an dernier mais vu la conjoncture, Le Maire propose de garder les mêmes taux que l'an dernier : les bases ayant été réévaluées , ce sera une recette cette année pour la commune évaluée à 191 456 €

Taxe d'habitation résidences secondaires	15,29 %	64 998 €
Foncier bâti	24,58 %	111 937 €
Foncier non bâti	56,50 %	14 521 €
Produit fiscal attendu		191 456 €

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité

6°-Demande de subvention au Conseil Départemental – dotation cantonale 2025 – réfection du local communal place Nicolay,

Le Maire explique qu'il s'agit de la remise en état du plancher et du plafond et la remise aux normes de l'électricité de ce local communal

Montant total de l'opération	19 937,75 €HT
Subvention du Conseil départemental Dotation Cantonale 2025	15 950,20 €
Part communale	3 987,55 € + TVA

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité

7°-Demande de fonds de concours à la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) pour le décor du porche de la chapelle Saint-Roch,

Il s'agit de travaux de restauration du porche de la chapelle saint Roch : réparation de moulures, de peinture de la porte et remise en état des décors

Montant de l'opération	6250 € HT
Fonds de Concours CARF	3124 €
Par communale	3126 € +TVA

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité

8°- Budget Primitif 2025

Après avoir présenté synthétiquement le budget 2025, en maîtrisant les dépenses de fonctionnement dans le contexte actuel tout en gardant une qualité de service aux habitants, après avoir expliqué chaque chapitre du budget de fonctionnement , dépenses et recettes, le Maire a décliné les différents programmes d'investissements pour cette année : à savoir les travaux post tempête Aire de Loisirs, chemin de sainte croix et canal du Caïros) les travaux de bâtiments (cabane pastorale, Chapelle, Eglise) puis a donné un récapitulatif du budget primitif 2025.

BUDGET :

<u>DÉPENSES</u> :	- Section de fonctionnement :	1 051 021,07 €
<u>RECETTES</u> :		1 051 021,07 €

<u>DÉPENSES</u> :	- Section d'investissement :	971 234,67 €
<u>RECETTES</u> :		971 234,67 €

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité

9°- Projet de plan de financement sur plusieurs années 2026 et suivants pour les travaux intérieurs de l'Eglise

Il ne s'agit que d'une information qui ne donnera pas lieu à une délibération : Le plan de financement suivant a été présenté au préfet pour appuyer notre demande de 100 % de financements possibles pour la restauration des intérieurs de l'Eglise Saint Sauveur afin qu'il puisse notifier son accord à la commune

Ce plan se déroulera en trois phases comprenant les honoraires du Maître d'œuvre et le montant des travaux

Phase 1 : 346 064€ HT restauration du collatéral Nord

Phase 2 : 758 544 € HT restauration de la nef et du collatéral Sud

Phase 3 : 242 922 € HT restauration du Chœur

ce qui donne un total de 1 347 530 € HT + soit 1 617 036 € TTC

la TVA restant à Charge de la commune (remboursée seulement en partie par la suite par le FCTVA : Fonds de compensation de la TVA)

Les propositions de financements sont : La DSIL(Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour 20 %, le Conseil Régional pour 30 %, le conseil départemental pour 25% et d'autres aides d'Etat pour 25%

Ce plan est proposé en fonction des travaux mais les tranches peuvent être modifiées et il faudrait ajouter l'orgue, son nettoyage post travaux et l'aménagement de la place...

10°- Informations diverses.

* Le calendrier des manifestations est en préparation, qu' il y aura de nombreuses manifestations en juillet Aout, estivales du Conseil Général, Festivales baroques (commune et CARF) et un grand programme comme Jean Pierre Piolat l'a expliqué au moment de l'attribution des subventions aux associations.

Celles-ci ont prévu des manifestations en juillet Aout : le comité des fêtes (hormis la fête de la Musique en juin) participera à la fête de la tourte et la rencontre à Muratone Le festival de musique ancienne au Mois d'aout a un programme de concerts et animations très chargé

Ciné Soutai devrait faire une projection de film en plein air,

Comme toutes les années, festival d'orgue avec orgue et cinéma

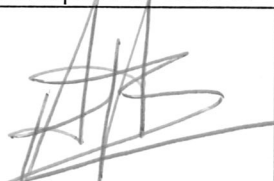
Ainsi que des animations au Monastère

*La station d'épuration fonctionne, l'accès à partir de la départementale doit être fermée comme auparavant assez rapidement pour éviter les dépôts sauvages

* La Région nous a contacté pour savoir si la commune voulait bien être désignée par elle pour représenter la Région au concours de « village préféré des Français », les 14 régions françaises proposant un village. La population a déjà été sollicitée pour voter en Février. Cette émission de Télévision, délèguera, une petite équipe pendant 2 jours avec drone et photographe pour faire un reportage sur la vie au village et son accueil. Le 2 finalistes auront la visite de Stéphane Bern fin juin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 18 h 42.

Procès-verbal de séance, le secrétaire :

Dominique AIPERTO


Pour compte-rendu de séance et affichage, le Maire :

Brigitte BRESC